



DELIBERATION N°2025-15

Avenants aux marchés PPMA et PPMH du SBV4R pour y inclure le territoire de l'ancien SIRE 2

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 11 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le cinq mars, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79

Nombre de membres en exercice : 79

Quorum à atteindre en temps normal : $(79/2+1)$: 40

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 46



Présents pour le quorum : 40

Mme LOISY Pauline	Suppléant de	Mme QUENTIN	CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme LEVÉQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÛE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme BAY-DESILES Valérie	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHARPONT
M. DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme DEQUAIRE Sylviane	Titulaire		CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M. PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M. TOISON Stéphan	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
Mme PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M. LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M. SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M. FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M. BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M. GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M. MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M. RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M. MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	COULOMBS
Mme LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NERON
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M. ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
M. MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
M. BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT

M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SOULAIRES
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	MARCILLY SUR EURE
Mme	JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	GIRARD Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
M.	TROGNON Luc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
Mme	MATRINGE Renée	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	MORISOT Jean-Marc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
Mme	CHIREZ Florence	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	NEULLY SUR EURE
M.	GIMONET Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	NEULLY SUR EURE
M.	DUVAL Alain	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE
M.	METAYER Benoit	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Mme LAMY Marie-Pierre titulaire EPN commune de SAINT-VIGOR donne pouvoir à M. LAMBLARDY
M. DE MONICAULT Jean-Michel titulaire SNA commune de CROISY-SUR-EURE donne pouvoir à M. ALORY
M. DUGUAY Pascal titulaire SNA commune de FAINS donne pouvoir à M. DUVAL
M. GARREAU Cyril titulaire SNA commune de CROISY-SUR-EURE donne pouvoir à M. MORISOT
M. COURTAT Didier titulaire SNA commune de MENILLES donne pouvoir à Mme MATRINGUE
Mme DE SOUSA Evelyne titulaire CAP commune de BONCOURT donne pouvoir à Mme PATUREL

Absents excusés : 9

M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	BERGER Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	ALVES PINTO Antonio	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HARDENCOURT COCHEREL
Mme	LEON PERDON Virginie	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HECOURT

Également présents (sans voix délibérative) : 3

M.	GOURDES Patrick	Suppléant de	Mme LE BRIS	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
Mme	MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE

Mme LOISY Pauline est nommée secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Le Syndicat de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre (SEBV) nouvellement formé au 1er janvier 2025 a repris les marchés antérieurement lancés par ces prédécesseurs du SBV4R et du SIRE 2.

Dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, le SBV4R avait lancé deux marchés (2022 et 2023) concernant l'établissement des Programmes Pluriannuels de gestion et de restauration des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) sur les cours d'eau de la Vesgre, de l'Eure et de la Blaise par les délibérations 2022-07 et 2023-07. De son côté, le SIRE 2 était en cours de rédaction de son propre marché PPMAH sur l'Eure aval.

Aujourd'hui, suite à la fusion, il paraît opportun d'étudier la possibilité d'avenanter les 2 marchés lancés par le SBV4R afin d'y inclure le territoire de l'ancien SIRE 2 et ainsi obtenir des rendus cohérents sur l'ensemble du territoire du SEBV.

Après échanges avec le service juridique du syndicat (ELI) et l'avis de la préfecture d'Eure-et-Loir, les marchés peuvent être avenantés par application de l'article L. 2194-1 complété par l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique indiquant : « *le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, **quelque soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible** pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial* ».

Après échanges avec les bureaux d'études recrutés pour ces marchés, les nouvelles tranches seront de l'ordre de 70 000 € HT maximum chacune.

La présente délibération a donc pour objectif d'autoriser la prise d'avenants des marchés 2022-02 (PPMA) et 2023-04 (PPMH) par l'ajout de tranches optionnelles « Eure aval ».

Ainsi, avec avenants, les principales caractéristiques des marchés sont :

	Marché PPMA	Marché PPMH
Type	Marché d'appel d'offres ouvert (Marché formalisé)	
Tranches du marché initial et montants	TF : Vesgre (43 725 € HT) TO 1 : Blaise (56 125 € HT) TO 2 : Eure (75 200 € HT) Total = 175 050 € HT	TF : Vesgre (29 650 € HT) TO 1 : Blaise aval (35 975 € HT) TO 2 : Eure (91 300 € HT) TO 3 : Blaise amont (27 150 € HT) Total = 184 075 € HT
Tranches supplémentaires et montants estimés	TO 3 : Eure aval (70 000 € HT)	TO 4 : Eure aval (70 000 € HT)
Montant total du marché hors missions complémentaires	245 050 € HT	254 075 € HT

⇒ **Montage financier** : Ces marchés ont déjà fait l'objet de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers, qui ont été acceptées. Les tranches supplémentaires feront l'objet de demandes de subventions supplémentaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à avenanter les marchés PPMA et PPMH du SBV4R afin d'inclure le territoire de l'ancien SIRE 2 :

Vu les articles L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-07 du SBV4R relative au lancement d'un marché de prestations intellectuelles pour la définition d'un PPMHA sur le territoire du SBV4R ;

Vu la délibération n°2023-07 du SBV4R relative au lancement d'un marché de prestations intellectuelles pour la définition d'un PPMH sur le territoire du SBV4R ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2^{ème} section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R). ;

Vu les statuts du syndicat SEBV ;

Considérant la reprise des marchés du SBV4R et du SIRE 2 par le syndicat SEBV nouvellement formé au 1^{er} janvier 2025 ;

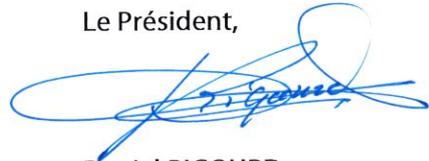
Considérant le courrier du 14/02/2025 de la Préfecture d'Eure-et-Loir confirmant au syndicat la possibilité d'avenanter les marchés du SBV4R ;

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Comité Syndical décide :

- **D'autoriser le Président** à avenanter les marchés publics d'étude de mise en place du PPMA et du PPMH du SBV4R afin d'y ajouter le territoire du SIRE 2 ;
- **D'autoriser le Président** à signer les ordres de mission deancements des nouvelles tranches optionnelles pour un montant maximal de 70 000 € HT pour chacune des deux nouvelles tranches prévues ;
- **D'autoriser le Président** à régler l'ensemble des frais propres à ces marchés et à signer tous les actes administratifs se rapportant aux prestations des présents marchés y compris les avenants et les demandes de subventions relatives ;
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des projets.

SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le
Le Président,



Daniel RIGOURD

